

Coronavirus à Monaco

Monaco sous haute surveillance

Crise — Les autorités sanitaires monégasques ont mis en place un protocole en cas de suspicion de coronavirus à Monaco. Que faire si vous présentez des symptômes et que vous avez voyagé dans le nord de l'Italie, ou en Asie du sud-est ? Les réponses des médecins du CHPG et des sapeurs pompiers de Monaco —

Comment réagir si un résident monégasque est potentiellement porteur du virus ? Comment éviter une contagion ? Et comment protéger ceux qui ont été en contact étroit avec un malade ? Autant de questions et de scénarios que les autorités monégasques ont été obligées d'étudier de près face à la menace du coronavirus. Depuis que le COVID-19 s'est propagé à vitesse grand V dans le nord de l'Italie, l'angoisse est considérablement montée dans la population monégasque. Il faut dire que la Principauté semble particulièrement exposée : le territoire est très cosmopolite avec de nombreuses personnes qui voyagent, et pas moins de 4 000 transfrontaliers italiens viennent y travailler quotidiennement. Ainsi, pendant que l'Italie bataillait pour endiguer la contagion, Monaco mettait en application son protocole sanitaire (opérationnel dès la fin du mois de janvier) pour traiter les cas suspects. « Sur ceux que nous avons eu à traiter, ce mode opératoire a fonctionné convenablement, constatait le 25 février Didier Gamerding conseiller-ministre aux Affaires sociales et à la santé. *S'il faut le faire évoluer nous le ferons évoluer, selon les besoins. L'une des difficultés à laquelle nous sommes confrontés actuellement, c'est qu'il y a aussi la grippe traditionnelle. Les symptômes avec le coronavirus sont sensiblement les mêmes. Il faut donc être prudents.* »

Premier contact avec les pompiers

Ainsi, si une personne à Monaco présente des symptômes de type, température élevée (39/40 degrés), avec des tremblements, ou encore des difficultés respiratoires, et si elle a voyagé en Italie du Nord (Vénétie, Lombardie, région de Milan), ou en Asie du sud-est, un impératif s'impose. Le malade ne doit ni se rendre aux urgences, ni chez le médecin, mais doit téléphoner

aux pompiers (18 ou 112) « Lorsque vous appelez les pompiers, vous allez être en contact avec un opérateur téléphonique qui va vous poser des questions. Présentez-vous des syndromes grippaux ? Avez-vous séjourné dans une zone exposée au virus ? Avez-vous été en contact avec des personnes exposées ? Si c'est le cas, nous catégorisons cette personne comme un cas suspect », explique Norbert Fassiaux, chef de corps des sapeurs-pompiers de Monaco. Les pompiers contactent alors, par téléphone, un médecin référent du CHPG qui va déterminer, en discutant avec le patient, s'il est nécessaire de lever le doute en le transportant à l'hôpital. « Si un transfert au CHPG est décidé, les pompiers transportent le patient avec une tenue de précaution (masque, lunette), tout comme la victime, qui portera, elle aussi, un masque chirurgical ainsi qu'une paire de gants, rajoute Norbert Fassiaux. Sur les réseaux sociaux, on a pu voir des images qui peuvent choquer, mais c'est un principe de précaution pour limiter la diffusion éventuelle du virus. »

Le patient au CHPG: quelles précautions ?

Que se passe-t-il alors une fois que le patient suspect est arrivé au CHPG ? Il est admis dans un secteur sécurisé. Ce qui permet de limiter le croisement avec les autres patients. Des « mesures barrières » sont également mises en place. « C'est une procédure habituelle qui existe dans tous les établissements de santé. Y compris en dehors du coronavirus. Ces mesures sont applicables tous les jours pour un certain nombre de patients qui sont à risque de contamination », explique le professeur Yann-Erick Claessens chef du service des urgences du CHPG. Par la suite, le personnel médical va procéder à l'examen clinique pour s'assurer que le patient n'a pas, notamment, une autre pathologie. « Il est en effet possible qu'une autre maladie évidente soit responsable de la fièvre. En revanche, si l'origine géographique, les symptômes,



PRELEVEMENT — « Si l'origine géographique, les symptômes, et le délai d'apparition des symptômes sont compatibles avec une infection par le coronavirus, nous mettons en place une procédure de prélèvement rhino-pharyngée, comme on le ferait pour le test de la grippe. » Professeur Yann-Erick Claessens chef du service des urgences du CHPG.

Si une personne à Monaco présente des symptômes de type, température élevée, avec des tremblements, ou encore des difficultés respiratoires, et si elle a voyagé en Italie du Nord ou en Asie du sud-est, un impératif s'impose : le malade ne doit ni se rendre aux urgences, ni chez le médecin mais doit téléphoner aux pompiers (18 ou 112)

et le délai d'apparition de ces symptômes sont compatibles avec une infection par le coronavirus, on met en place une procédure de prélèvement rhino-pharyngé, comme on le ferait pour le test de la grippe. » Problème : le test diagnostique du coronavirus n'est pas disponible partout, et ne l'est pas à Monaco. Seuls quelques établissements de référence existent : à Paris, Lyon, Marseille et désormais, à Nice. « Jusqu'à une date récente, les prélèvements étaient adressés à Paris, puis aux hôpitaux publics de Marseille, mais Nice est désormais centre d'analyse. Pour nous, c'est beaucoup plus pratique, car nous allons gagner du temps par rapport au transport », se réjouit Didier Gamerding.

Transfert à l'hôpital Pasteur

Si le test du coronavirus est négatif, le patient est rendu à la vie civile. Avec, tout de même, des mesures usuelles de protection comme pour une infection virale traditionnelle. A savoir, un confinement relatif (éviter par exemple de rentrer en contact avec des personnes fragiles, malades ou des nourrissons). Si le test est positif, le patient doit rester hospitalisé jusqu'à sa guérison. « La négativité absolue du virus doit être confirmée par deux tests négatifs successifs, après la résolution des symptômes cliniques », précise le professeur Yann-Erick Claessens. Si demain, un patient à Monaco s'avérait positif au coronavirus,

Prévention de la COVID-19

Protéger

De retour d'une zone d'épidémie à SARS-CoV-2, vous avez de la fièvre ou vous toussiez...

- Restez chez vous
Évitez tout contact
- Ne vous rendez pas
- chez le médecin
- à l'Hôpital
- Lavez-vous les mains
fréquemment
- Portez un masque
chirurgical
si vous devez sortir
- Appelez les Sapeurs-
Pompiers de Monaco
au 18 ou au 112
qui vous mettront en relation
avec un médecin



Prévention de la COVID-19

Paquets provenant de zone d'épidémie

Un paquet arrive de zone d'épidémie :

Protéger



Avis de la Société française d'Hygiène Hospitalière (28/01/20) :

Par analogie avec les autres coronavirus connus :

Survie du virus en milieu extérieur :

- 6 jours en milieu aqueux
- 3 heures sur les surfaces inertes sèches*.



*Duan, L., et al. W. N., & Holmes, R. J. (2009). Survival of enteroviruses, rhinoviruses and other picornaviruses. *Journal of Hospital Infection*, 73(2-40).

Pour tout renseignement :
Dr Eric Voiglio 98 98 48 50 ou 06 78 63 85 68

Prévention de la COVID-19

Public

Protéger

Vous avez séjourné ou transité en Chine, Hong-Kong, Macao, Singapour, Thaïlande, Japon, Corée, Taïwan, Malaisie, Lombardie ou Vénétie

Prenez votre température deux fois par jour.



Si vous ne vous sentez pas bien, que vous avez de la fièvre, mal à la gorge, que vous toussiez ou que vous êtes essoufflé :



Restez chez vous. Appelez le 18

resterait-il pour autant au CHPG ? A priori non. « En accord avec les médecins de Nice, une prise en charge au service d'infectiologie de l'hôpital Pasteur (qui a dédié 40 à 60 lits pour les malades du coronavirus) serait proposée. La logique est d'avoir une cohorte de patients dans le même environnement, avec des professionnels en infectiologie qui pourraient suivre ces patients jusqu'à la guérison », rajoute le professeur Yann-Erick Claessens. Une prise en charge au CHPG serait toutefois envisagée en cas d'épidémie dans la région et de saturation des lits à Nice.

Des proches confinés à domicile

Que se passerait-il alors pour l'entourage d'un patient positif ? A Monaco, les médecins-inspecteurs de la direction de l'action sanitaire (DAS) mèneraient une enquête sur tous les contacts qu'a pu avoir le malade. Notamment la famille et les personnes les plus proches. Comme en Grande-Bretagne, un confinement à domicile serait préconisé, et des prélèvements effectués par des médecins. Toujours à domicile.

Sabrina Bonarrigo

Précaution

Elèves et salariés à risque : confinement à domicile

Parents d'élèves et chefs d'entreprises de la Principauté étaient inquiets de savoir comment réagir face à la propagation du coronavirus. Après réflexion, les autorités monégasques ont donné le 26 février plusieurs consignes. Les établissements scolaires restent ouverts normalement. Toutefois des « mesures préventives » ont été décidées pour limiter les risques de propagation. Il est demandé aux parents revenant de zones à risque de ne pas mettre les enfants à l'école ou en crèche pendant 14 jours à partir de la date du retour. Les régions à risque sont : la Chine (Chine continentale, Hong Kong, Macao), Singapour, Corée du Sud, Thaïlande, Japon, Taïwan, Malaisie et en Italie dans les régions de Lombardie, de Vénétie et d'Emilie-Romagne. Les cours seront mis en ligne sur pronote. « Des solutions hydroalcooliques seront mises à la disposition des établissements scolaires et des crèches. Précisons que ces solutions ne sont pas toxiques pour les enfants », rajoute le gouvernement. Pour les adultes, mêmes mesures. En clair, ils sont invités, eux aussi, à rester chez eux s'ils ont été potentiellement exposés au virus.

Le Gouvernement préconise le télétravail temporaire, possible grâce à des mesures dérogatoires prévues dans les contrats de travail. Quand ce télétravail ne sera pas possible, le salarié pourra bénéficier d'une indemnité journalière prise en charge par les caisses sociales monégasques, à l'instar des arrêts maladie, sans aucun délai de carence. En clair, le salarié qui se voit contraint de rester confiné chez lui ne perdra rien de son revenu. « Dans les deux cas, pour valider cette absence de l'entreprise ou de l'administration, le salarié concerné devra se rapprocher d'un médecin de la santé publique monégasque qui, après un questionnement à distance, pourra délivrer un certificat médical indispensable », indique le gouvernement. Les autorités monégasques comptent donc sur la bonne foi des parents et des salariés pour se déclarer comme potentiellement à risque.

S.B.

Contacts :

Docteur Eric Voiglio 98 98 48 50 – evoiglio@gouv.mc.
Docteur Julie Biga 98 98 44 35 – jbiga@gouv.mc.